



RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Document à conserver toute l'année

La collaboration des parents est toujours souhaitée et essentielle afin de maintenir un milieu de vie sécuritaire et harmonieux qui permet la réussite de tous les enfants.

1- JE M'ADRESSE TOUJOURS AU SECRÉTARIAT

- Lorsque je me présente au secrétariat, je respecte les règles de mesures sanitaires en vigueur;
 - Port du couvre-visage obligatoire;
 - Lavage des mains à l'arrivée;
 - Une seule personne à la fois dans le secrétariat;
- Lorsque je viens reconduire mon enfant en retard ou après un rendez-vous;
- Pour un rendez-vous avec le personnel de l'école;
- Pour remettre un message ou du matériel à mon enfant;
- Pour venir chercher mon enfant pendant les heures de classe (incluant les récréations);
- Pour participer à une sortie éducative;
- **Je ne circule jamais dans l'école sans autorisation.**



NOUVEL
HORAIRE

Heures d'ouverture du secrétariat :

AM : 7 h 30 à 11 h 15
PM : 12 h 30 à 15 h 45

2- J'AVISE LORSQUE MON ENFANT EST ABSENT

- J'avise l'école lorsque mon enfant est absent. Même s'il est tôt le matin, vous n'avez qu'à laisser votre message sur la boîte vocale au numéro 819 822-5674, poste 1 en spécifiant le motif de l'absence.



3- JE RESPECTE LES HEURES D'ARRIVÉE LE MATIN ET LE MIDI

- Le matin et le midi, je m'assure que mon enfant arrive pendant les heures de surveillance.
Les élèves qui arriveront avant les heures de surveillance seront dirigés au service de garde aux frais des parents.

NOUVEL
HORAIRE

MATIN : entre 7 h 45 et 7 h 50 seulement. **La cloche sonne à 7 h 50.**
MIDI : entre 12 h 25 et 12 h 30 seulement. **La cloche sonne à 12 h 30.**

Maternelle : l'élève se rend dans le petit parc devant l'école
Primaire : l'élève se rend dans la cour d'école par le côté gauche



- Je traverse aux intersections supervisées par les brigadiers scolaires.
- Si j'accompagne mon enfant de la maternelle à l'école, je marche sur les trottoirs et je m'assure que mon enfant se rend dans le petit parc devant l'école.
- En tout temps, je laisse entrer mon enfant seul sur la cour (primaire). Je reste sur le trottoir devant l'école.
- J'enseigne à mon enfant que la **ponctualité est essentielle** afin d'éviter de perturber l'organisation de la classe, enseignant(e) et élèves! **La cloche sonne à 7 h 50 le matin et à 12 h 30 en après-midi.**

4- JE VIENS CHERCHER MON ENFANT À L'ÉCOLE

- J'attends mon **enfant de la maternelle** à la **2^e porte extérieure sur le côté gauche** de l'école.

MATERNELLE

MIDI : le parent doit être présent à **10 h 45 à la porte C (2^e côté gauche)**

PM : le parent doit être présent à **14 h 37 à la porte C (2^e côté gauche)**

- J'attends mon **enfant du primaire** dehors sur le **trottoir devant l'école**.
En aucun temps les parents ne sont autorisés à rentrer dans l'école ou à être présent sur la cour.

PRIMAIRE

MIDI : le parent doit être présent à **11 h 15 sur le trottoir devant l'école**

PM : le parent doit être présent à **14 h 55 sur le trottoir devant l'école**

5- LUNCH ET COLLATIONS

- J'insère le **dîner froid** de mon enfant dans une boîte à lunch et sa collation dans un sac (peut être un sac de type « Ziploc ») qui est mis dans son sac à dos.
- Dû aux règles sanitaires en vigueur, les micro-ondes ne seront pas disponibles.
- Je m'assure que la collation de mon enfant respecte le code de vie de l'école (voir feuille des collations permises).
- Pour le dîner, l'école encourage les aliments variés, sains et nutritifs.



Les noix et les arachides sont interdites en tout temps.



SERVICE DE GARDE



INSCRIPTION ET DÉCLARATION

L'inscription au service de garde ou au service des dîneurs doit être complétée obligatoirement avant que l'enfant commence à fréquenter l'un ou l'autre des services. La semaine de déclaration du service de garde est du **27 septembre au 1^{er} octobre 2021** (pour avoir droit à la subvention).

ARRIVÉE LE MATIN : **Heure d'ouverture : 7 h 25**

Lorsque je viens reconduire mon enfant au service de garde, je dois utiliser **la porte C (2^e porte sur le côté gauche de l'école)**. Ensuite, j'accompagne mon enfant jusqu'à la porte du service de garde et je laisse mon enfant entrer seul dans l'école.

DÉPART EN FIN DE JOURNÉE : Heure de fermeture : 17 h 45

Lorsque je récupère mon enfant en fin de journée, je rentre par **la porte C (2^e porte sur le côté gauche)** de l'école. Je me rends à l'accueil du service de garde (local A-1-005A) pour faire appeler mon enfant et pour signer la feuille de départ affichée au babillard. J'attends mon enfant à cet endroit et je ne circule pas sans autorisation dans l'école.

Le port du couvre-visage est obligatoire lorsque je viens chercher mon enfant.

Si mon enfant est à l'extérieur, une affiche l'indiquera. Je pourrai alors me rendre sur la cour pour le récupérer après avoir signé la feuille de départ.

Pour les parents intéressés, il est possible d'utiliser l'application [« Hop hop »](#), qui vous permet d'aviser le service de garde de votre arrivée pour faire préparer vos enfants à l'avance. Cette application implique des frais aux parents pour l'année scolaire (voir le site au internet de l'application).

Courriel du service de garde : sdg-sainteanne@csrs.qc.ca